



REPRISE D'ÉTUDES

---

RENTRÉE 2025-2026

## L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION FORMATION CONTINUE & ALTERNANCE

Votre contact	UFR	Champs de formation
Maïmouna ALCY <a href="mailto:malcy@parisnanterre.fr">malcy@parisnanterre.fr</a>	LCE / STAPS	Langues / Agrégation externe Activités Physiques et Sportives
Léa ALLOUCHE <a href="mailto:lallouche@parisnanterre.fr">lallouche@parisnanterre.fr</a>	SSA	Histoire, Histoire de l'art, Sociologie, Anthropologie
Magali JOLLANT <a href="mailto:mjollant@parisnanterre.fr">mjollant@parisnanterre.fr</a>	SEGMI SUFOM	Management, Gestion, Économie / Comptabilité, Contrôle, Audit / Informatique Professorat des écoles 1er degré
Sarah JOUIN <a href="mailto:sarah.jouin@parinanterre.fr">sarah.jouin@parinanterre.fr</a>	SPSE	Psychologie Sciences de l'éducation
Nanka STOYANOV <a href="mailto:nstoyanova@parisnanterre.fr">nstoyanova@parisnanterre.fr</a>	PHILLIA	Lettres / Arts du spectacle / Philosophie Théâtre / Humanités / Information & Communication
Virginie VITRAT <a href="mailto:vvitrat@parisnanterre.fr">vvitrat@parisnanterre.fr</a>	DSP	Droit / Préparation au CRFPA / Capacité en droit / IPAG

# SOMMAIRE

## REPRENDRE SES ÉTUDES

La formation professionnelle continue 4

L'alternance 5

## FINANCER UNE REPRISE D'ÉTUDES

Les principaux financements mobilisables 6

Le Compte Personnel de Formation (CPF) 7

Les tarifs 8

Les délais des demandes de financement 10

## CONSTRUIRE SON PROJET

La préparation à la reprise d'études 11

L'accompagnement de la DFCA 12

## CANDIDATER

Dates et plateformes 13

Documents à téléverser (eCandidat) 14

# LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

## PUBLIC DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

- Salariés
- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
- Contractuels, titulaires de la fonction publique & fonctionnaires stagiaires
- Intermittents du spectacle
- Professions libérales
- Auto-entrepreneurs
- Stagiaires en contrat de professionnalisation
- Bénéficiaires du RSA



*La formation initiale concerne uniquement les étudiants n'ayant jamais interrompu leurs études.*

La formation continue s'adresse à un public d'actifs qui souhaitent reprendre des études pour se former, se professionnaliser ou se reconverter.

- Aucune limite d'âge
- Rythme et contenu identiques pour la formation initiale et la formation continue
- La formation continue est soumise aux obligations du code du travail
- Le public relevant de la formation continue est appelé stagiaire de la formation continue (pas étudiant) et ne paie pas la CVEC

# L'ALTERNANCE

L'alternance permet de concilier des périodes d'enseignement à l'université et des périodes de travail en entreprise.

Il existe deux types de contrat :

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION –  
STAGIAIRE RELEVANT DE LA  
FORMATION CONTINUE

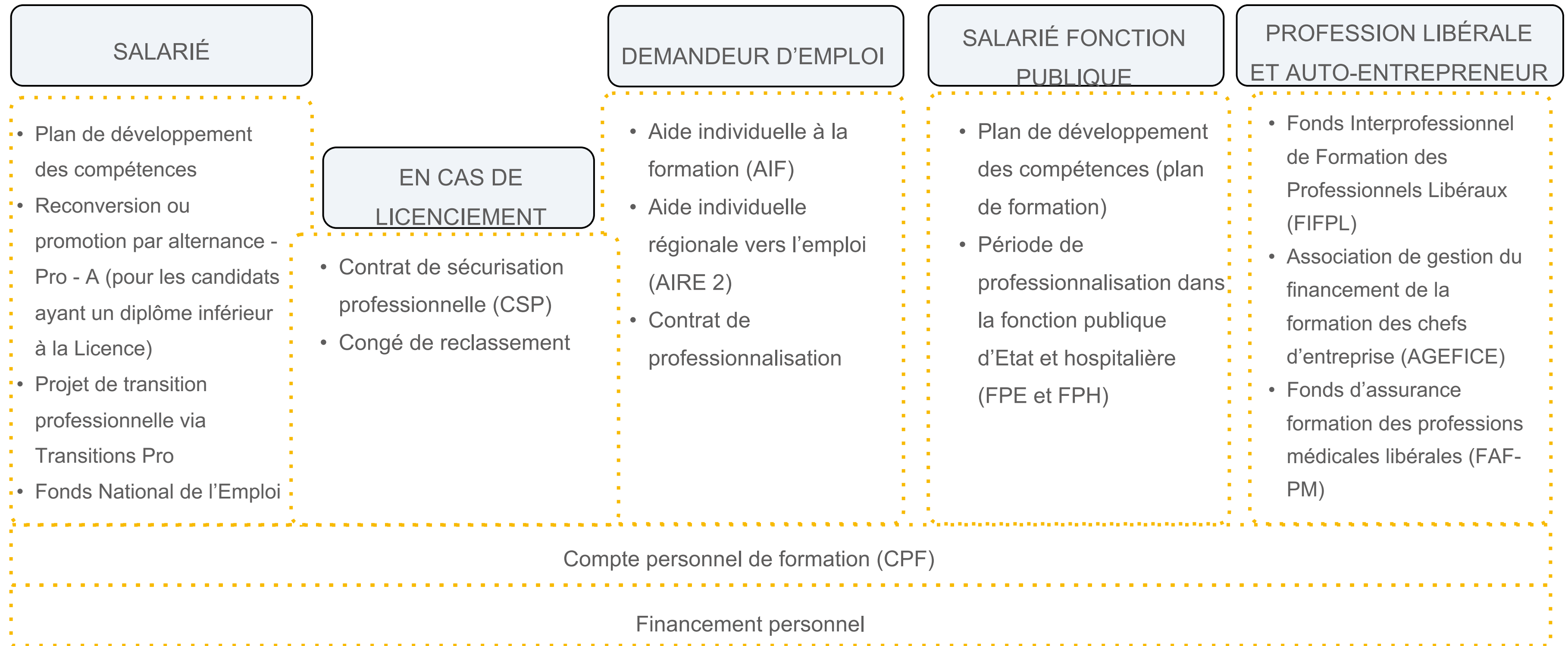
- Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux  
demandeurs d'emploi sans limite d'âge

CONTRAT D'APPRENTISSAGE –  
APPRENTI RELEVANT DE LA  
FORMATION INITIALE

- Ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus et au-delà  
dans certaines conditions

Pour les formations en alternance qui ne sont pas ouvertes en apprentissage,  
**seul un contrat de professionnalisation peut vous être proposé.**

# PRINCIPAUX FINANCEMENTS MOBILISABLES AU REGARD DU STATUT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE



# LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

**MON  
COMPTE  
FORMATION**

## Secteur privé

- Ouvert à toute personne engagée dans la vie active, âgée de 16 ans ou +, dans le cadre d'une formation certifiante (niveaux BUT 3, L3, LP et M2 uniquement)
- CPF abondé tous les ans de 500 € à 800 € (plafonné) sous conditions
- Possibilité de financer tout ou partie de la formation avec son CPF si vous êtes admis dans la formation.
- **Important : un reste à charge d'un montant forfaitaire de 100 euros est à régler par le titulaire du CPF (sauf demandeur d'emploi ou abondement par l'entreprise) pour toute formation éligible au CPF sur l'application.**

## Fonction publique

- Le CPF est quantifié en heures pour tous les agents publics civils (titulaires et contractuels)
- Accord de l'employeur obligatoire. La mobilisation de votre CPF se fait directement via votre employeur
- Notion d'année certifiante non prise en compte pour les salariés du secteur public



[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)



L'application Mon Compte Formation n'est pas une plateforme de candidature

Votre CPF doit être mobilisé au plus tard avant la mi-juillet



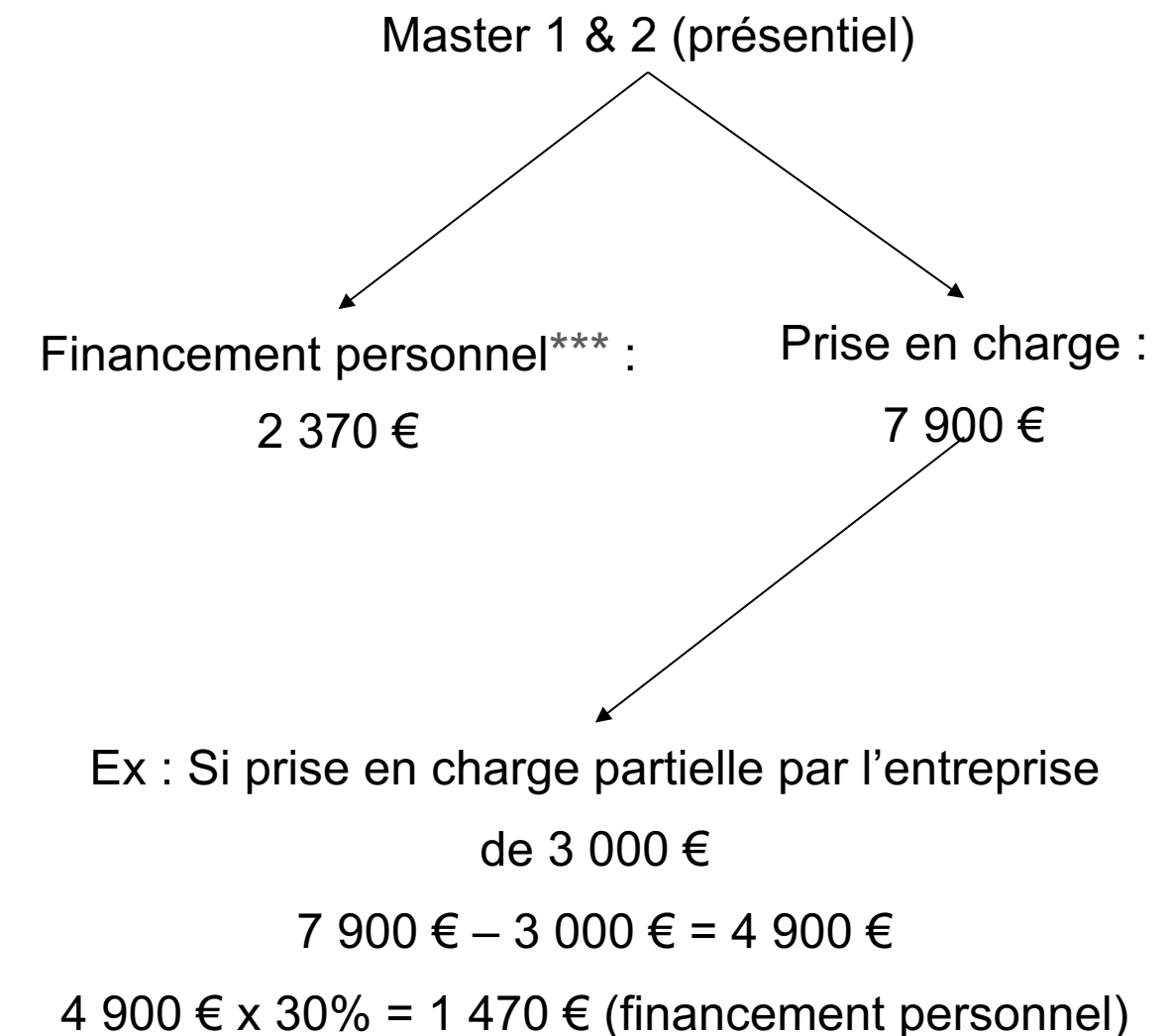
# TARIFS PRIS EN CHARGE PAR DES ORGANISMES DE FINANCEMENT PAR NIVEAU DE DIPLOME\* (**SAUF DEMANDEURS D'EMPLOI**)

Niveau de diplôme	Tarification formation continue prise en charge entreprise/OPCO (tarif par année)**
Licences 1 & 2	3 000 €
Licence 3	6 000 €
Licence professionnelle	7 500 €
Masters 1 & 2	7 900 €
Doctorat	2 000 €
Agrégation	1 500 €
Formations en EAD (sauf certaines formations spécifiques)	Licence : 1 640 €   Master/Agrégation : 1 990 €
Agrégation externe d'anglais "spéciale docteurs" EAD	2 190 €
Préparation CRFPA	680 €
Capacité en droit	270 €

(\*) Selon les tarifs votés annuellement par les instances de l'Université Paris Nanterre

(\*\*) En cas de prise en charge partielle par l'organisme de financement / France Travail / Région, seuls 30% du reste à charge seront facturés au candidat

(\*\*\*) Financement personnel : remise de 70% du tarif annuel pris en charge voté





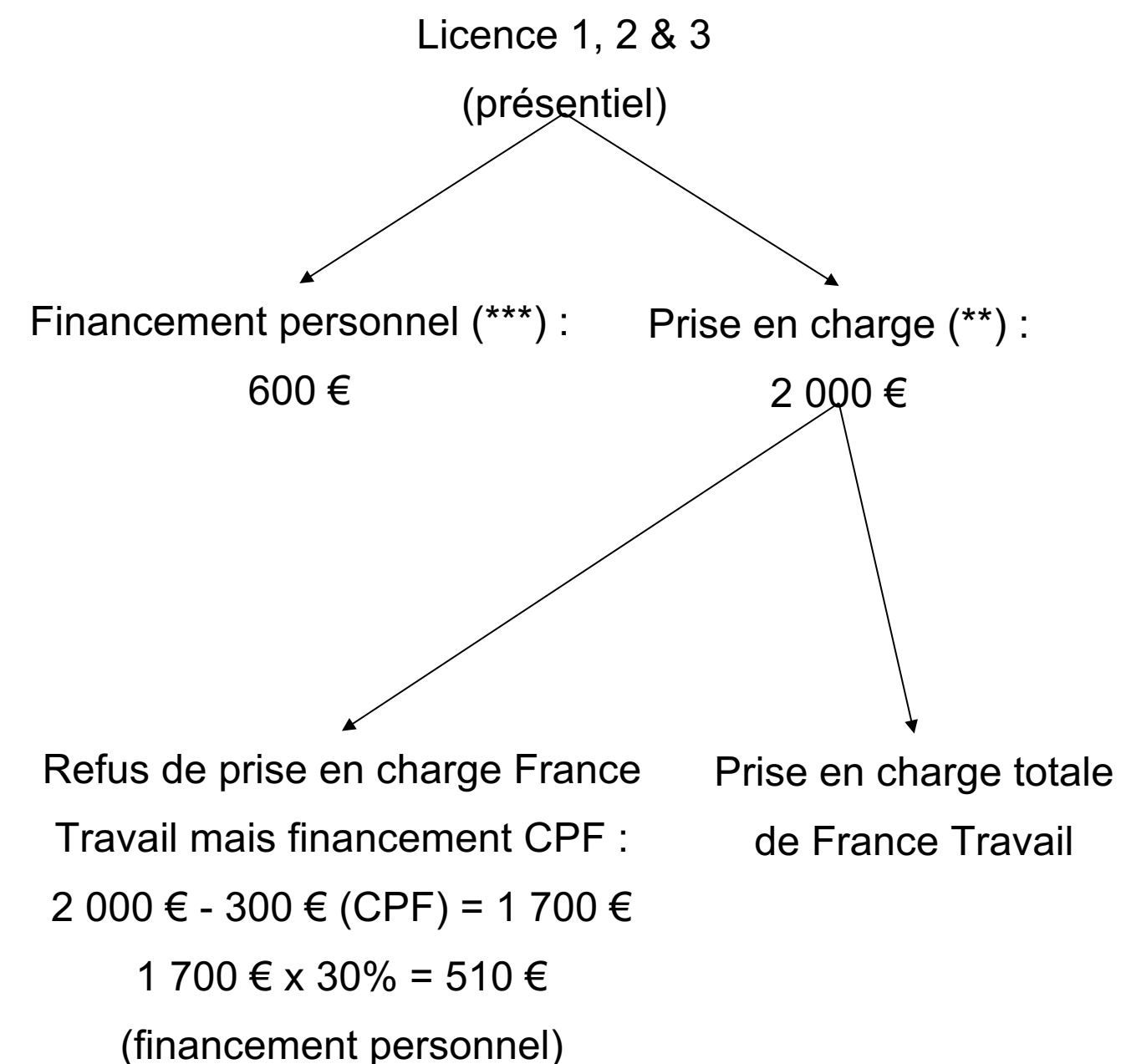
# TARIFS PRIS EN CHARGE PAR DES ORGANISMES DE FINANCEMENT PAR NIVEAU DE DIPLÔME\* (**DEMANDEURS D'EMPLOI**)

Niveau de diplôme	Mode d'enseignement	Tarif formation continue (tarif par année)**
Licences 1, 2 & 3 Licence professionnelle Masters 1 & 2	Présentiel	2 000 €
Agrégation	Présentiel	1 500 €
Capacité en droit Préparation CRFPA	Présentiel	270 € 680 €
Licences 1, 2 & 3	A distance (EAD)	1 640 €
Masters 1 & 2	A distance (EAD)	1 990 €
Agrégation	A distance (EAD)	1 990 €
Agrégation externe d'anglais "spéciale docteurs"	A distance (EAD)	2 190 €

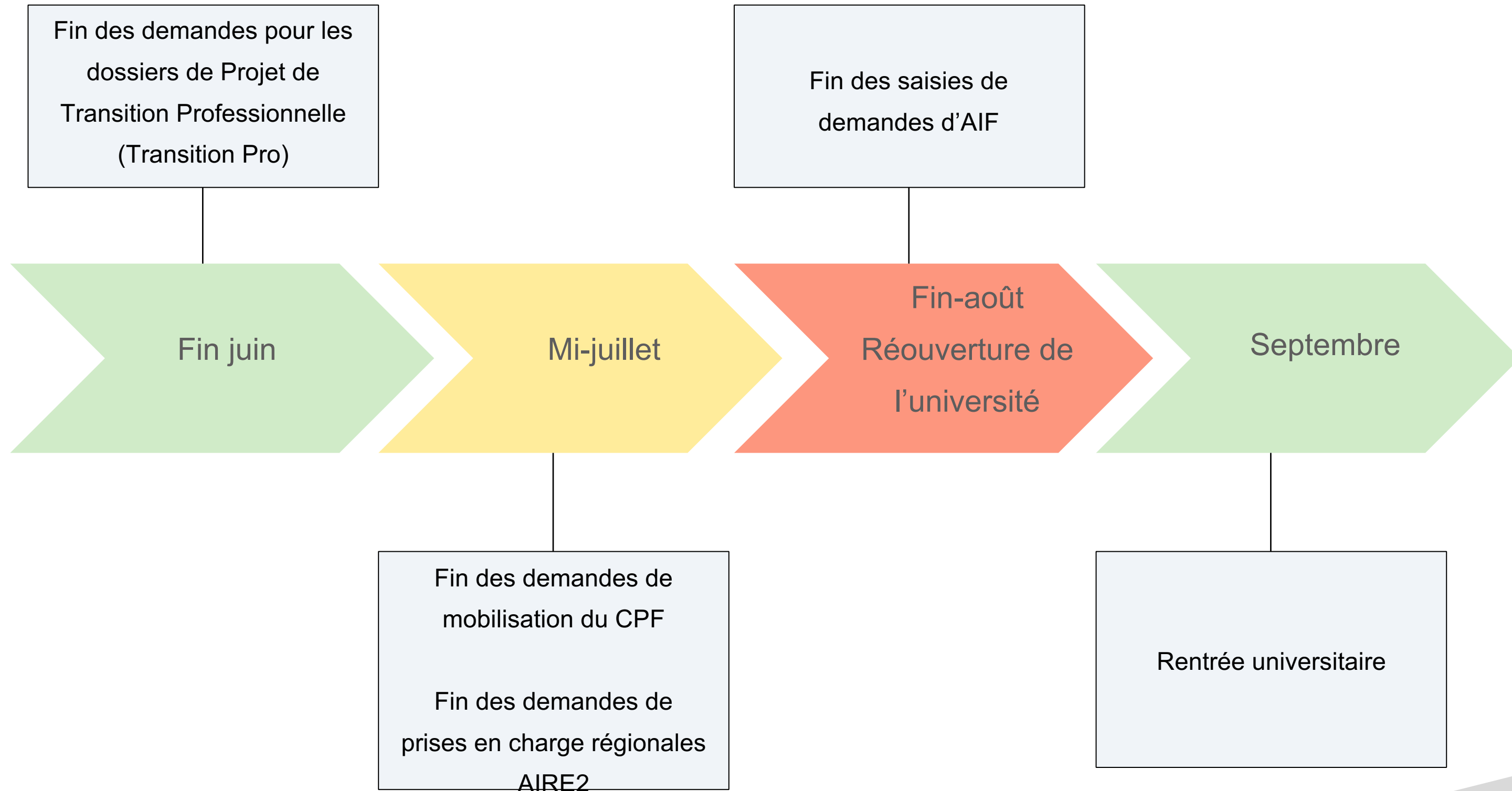
(\*) Selon les tarifs votés annuellement par les instances de l'Université Paris Nanterre

(\*\*) En cas de prise en charge partielle par l'organisme de financement / France Travail / Région, seuls 30% du reste à charge seront facturés au candidat

(\*\*\*) Financement personnel : remise de 70% du tarif annuel pris en charge voté



# DÉLAIS DES DEMANDES DE FINANCEMENTS



# LA PRÉPARATION DE SA REPRISE D'ÉTUDES

## SE RENSEIGNER SUR L'OFFRE DE FORMATION



<https://parisnanterre.fr/offre-de-formation>



- Repérer l'intitulé complet du diplôme choisi (mention + parcours)
- Consulter les conditions d'admission pour vérifier les prérequis et critères de recrutement
- Consulter les livrets pédagogiques afin de connaître au mieux les programmes & objectifs des formations

## CONSTRUIRE UN PROJET CLAIR (CEP)



<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/conseil>

**MON CONSEIL  
EN ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE**

- Dispositif gratuit, personnalisé et confidentiel
- Accessible à tous, à l'exception des fonctionnaires
- Déroulement : un conseiller-référent vous aide à construire ou valider votre projet en fonction de votre environnement, l'évolution des emplois et métiers sur le territoire ainsi que les services et prestations susceptibles d'être mobilisés

# LA DIRECTION FORMATION CONTINUE & ALTERNANCE VOUS ACCOMPAGNE

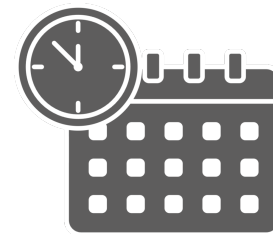
## ATELIERS THÉMATIQUES

La Direction Formation Continue & Alternance met en place des ateliers thématiques sur les besoins suivants :

- **Modalités de candidature**
- **Dispositifs de financement**
- **Enseignement à distance (EAD)**
- **Inscriptions administratives**

Ils sont proposés comme des outils dans l'élaboration et la mise en œuvre de votre projet de reprise d'études.

À l'attention des candidats souhaitant reprendre des études dans les **domaines de la Psychologie ou des Sciences de l'éducation**, des ateliers abordant les modalités de candidature et les modes de financement sont également proposés.



## DATES 2025

Atelier "Déposer sa candidature" :

- 16/01/2025, 14h (présentiel)
- 04/02/2025, 13h (présentiel)
- 13/02/2025, 13h (présentiel)

Atelier "Financer sa formation" :

- 11/02/2025, 13h (présentiel)
- 06/03/2025, 17h (présentiel)
- 18/03/2025, 12h30 (présentiel)

Atelier "Reprendre ses études à distance" :

- 07/03/2025, 17h (visioconférence)
- 13/03/2025, 17h (visioconférence)

Atelier "Faire son inscription administrative" :

- 12/06/2025, 17h (présentiel)
- 11/07/2025, 12h30 (visioconférence)

Atelier "Reprendre ses études dans les domaines de la Psychologie ou des Sciences de l'éducation" :

- 17/12/2024, 12h30 (présentiel)

## DATES ET PLATEFORMES

Niveau de diplôme	Plateforme	Dates dépôt candidature
<ul style="list-style-type: none"><li>• Licence 1</li><li>• BUT</li></ul>	Parcoursup <a href="https://www.parcoursup.fr/">https://www.parcoursup.fr/</a> (Plateforme de candidature nationale)	Du 15 janvier au 13 mars 2025
<ul style="list-style-type: none"><li>• Licence 2 et 3</li><li>• Licence professionnelle</li><li>• Master 2</li><li>• Diplôme d'université</li><li>• Doctorat</li><li>• Agrégation</li><li>• Préparation concours</li></ul>	eCandidat <a href="https://ecandidat.parisnanterre.fr/">https://ecandidat.parisnanterre.fr/</a> (Plateforme de candidature de l'université)	De février à juin 2025 (selon le calendrier propre à chaque formation)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Master 1</li></ul>	MonMaster <a href="https://www.monmaster.gouv.fr/">https://www.monmaster.gouv.fr/</a> (Plateforme de candidature nationale)	Dates à venir

## DOCUMENTS À TÉLÉVERSER (ECANDIDAT)

- Copie document officiel d'état civil en cours de validité
- CV
- Lettre de motivation
- Copie des notes depuis le baccalauréat (inclus)
- Numéro INE (disponible sur carte étudiante ou relevé de notes du baccalauréat depuis 1995)
- Copie des diplômes obtenus (diplôme étranger traduit et attestation de comparabilité sur France Education International)
- Pour les demandeurs d'emploi : copie du dernier relevé de situation France Travail
- Si mobilisation du CPF, capture d'écran affichant le montant du CPF et le nom du bénéficiaire
- Attestation sur l'honneur et notice Formation Continue (téléchargeables sur votre espace eCandidat)

Les modalités de la campagne d'admission sont disponibles sur le site de la DFCA, à la rubrique

["Reprise d'études - modalités et ateliers"](#).